

COMMENT ADHÉRER AU CONTRAT « MEILLEURTAUX LIBERTÉ PER » ?

IMPORTANT :

- ▶ **Avant toute adhésion, vous devez prendre connaissance des conditions générales du contrat**, valant notice d'information du contrat et de la liste des supports disponibles/annexe financière, adressés par e-mail.
- ▶ **Avant de sélectionner une ou plusieurs Unités de Compte (UC)** (SICAV/FCP, SCPI, SCI, Trackers, Titres vifs...), **vous devez consulter** les documents d'informations clés de l'investisseur disponibles à l'adresse : <https://placement.meilleurtaux.com/mtx-lper/sicav>

LES 4 ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

1



JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES, ENCADRANT NOTRE RELATION :

- ☐ Le « **document d'entrée en relation / présentation de Meilleurtaux Placement** »
- ☐ Le « **profil épargnant** »

2



JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ☐ Le « **bulletin de souscription** »
Important : En cas d'investissement dans le(s) fonds en euros, merci de nous contacter pour compléter le tableau « **Valeur de rachat sur le fonds en euros** » en page 3 du bulletin de souscription.
- ☐ Une « **fiche de connaissance client** »

Important : la réglementation relative à l'obligation de connaissance et expérience des investisseurs qui incombe aux prestataires et intermédiaires financiers leur impose une connaissance actualisée de leurs clients. Ces documents sont destinés à vérifier que la souscription envisagée est adaptée à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement.

3



JE JOINS LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ☐ Un **justificatif d'identité**, qui peut être une copie de la **Carte Nationale d'Identité**, du **Passeport** ou de la **Carte de séjour** en cours de validité du(des) souscripteur(s)
- ☐ Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture, échéancier, avis d'imposition...)
- ☐ Un **RIB** (document obligatoire)
- ☐ Un **mandat SEPA**
- ☐ Le/les **avenant(s)** si vous choisissez un ou plusieurs des types de fonds suivants : SCPI, SCI, SCP, OPCI, Trackers/ETF, Titres vifs et/ou produit structuré. Disponible(s) sur simple demande auprès de votre conseiller : <https://app.placement.meilleurtaux.com/contact/rappel?prod=mtx-lper>

4



JE RETOURNE L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS :

À l'adresse suivante :

Meilleurtaux Placement
CS 36554
35065 RENNES CEDEX

**Nous accuserons réception des documents par email et procéderons à l'analyse de votre projet.
Un rapport d'adaptation vous sera adressé avant transmission de la souscription à l'assureur.**

Nous vous recommandons de conserver une copie de votre dossier d'adhésion.

Une question, un conseil ? Nos conseillers sont à votre disposition du **lundi au vendredi** de 9h à 19h par téléphone au **01 47 20 33 00**, sur rendez-vous ou par e-mail : placement@meilleurtaux.com

EN CAS DE TRANSFERT

► EN CAS DE TRANSFERT D'UN CONTRAT RETRAITE EXISTANT, JOIGNEZ À VOTRE DOSSIER :

- ☐ Le **bulletin de transfert** dans lequel je reconnais avoir été informé des différences entre le contrat **Meilleurtaux Liberté PER** et le contrat transféré.
- ☐ Le(s) **certificat(s) d'adhésion** ou Le(s) **relevé(s) d'informations annuel(s)** du(des) contrat(s) à transférer.

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION / PRÉSENTATION MEILLEURTAUX PLACEMENT

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine). Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - Tél : 01 47 20 33 00 - Courriel : placement@meilleurtaux.com - Site internet : placement.meilleurtaux.com

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Immatriculé sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07 031 613 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Intermédiaire en assurance (COA)

Positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Meilleurtaux Placement peut notamment présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants* : Generali Vie, Spirica, Suravenir... Le conseil apporté est de type « adaptation de la solution aux besoins et objectifs du client ». Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposées. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc. Le suivi du contrat donne lieu à une rémunération sous forme de commissions versées par les compagnies d'assurances partenaires (rétrocession annuelle d'une partie des frais de gestion prélevés au titre de la gestion des contrats et au titre de la gestion des supports financiers (hors fonds en Euro et autres supports spécifiques)).

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : néant

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), association agréée par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers). Meilleurtaux Placement entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les promoteurs de produits suivants : Vatel Capital et France Valley.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante. Le conseil fourni par Meilleurtaux Placement repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers existants, sa gamme de produits étant principalement composée de parts de SCPI, GFI, GFF, FIP, FCPI et FCPR.

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Meilleurtaux Placement peut être mandaté pour présenter, proposer ou aider à la conclusion de produits d'épargne bancaire et effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation. Meilleurtaux Placement n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit. Meilleurtaux Placement ne détient aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement.

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation au 31 décembre 2023 : néant.
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL), filiale du Crédit Mutuel Arkea.
- Cette activité donne lieu à une rémunération sous forme de commission annuelle versée par l'établissement de crédit partenaire basée sur les encours moyens détenus sur l'exercice au titre des produits d'épargne souscrits par son intermédiaire.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Meilleurtaux Placement peut agir en vertu d'un mandat délivré par un autre intermédiaire en opération de banque et service de paiement (le Mandant) proposant des crédits immobiliers.

- Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation du mandant : Meilleurtaux - 36 rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris - ORIAS n°07 022 955 - RCS Paris 424 264 281
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital, détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le mandant travaille : Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale, etc. (liste complète des partenaires sur <https://www.meilleurtaux.com/a-propos-de-meilleurtaux/nos-partenaires-bancaires/credit-immobilier.html>)
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiquées avant la souscription.

Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Dans le cadre de ces activités, Meilleurtaux Placement bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrites auprès de MMA boulevard de Marie et Alexandre Oyon - Le Mans Cedex 9.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à la réglementation applicable, Meilleurtaux Placement a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

* Les listes d'établissements partenaires mentionnées dans ce document sont susceptibles d'évolution. La liste complète et actualisée peut être fournie sur simple demande.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à la réglementation applicable, Meilleurtaux Placement a formalisé une politique de durabilité intégrant la prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité.

L'analyse se fait sur la base de plusieurs critères :

- Les investissements durables au sens du Règlement SFDR
- Les investissements durables à vocation environnementales au sens du Règlement Taxonomie
- Les investissements prenant ou non en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité.

Meilleurtaux Placement expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

FACE À VOUS UN PROFESSIONNEL QUI S'ENGAGE À :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus, et notamment toute somme représentative de provision, commissions, frais de recherche, de constitution de dossier ou autre remise quelconque de la part d'un particulier.

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec ses clients, Meilleurtaux Placement communique principalement par courriels, téléphone, publications sur son site internet et newsletter.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par Meilleurtaux Placement et l'aide à la souscription des placements et/ou des produits d'épargne.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données des droits d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de Meilleurtaux Placement - RGPD - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez vous reporter à notre politique de données personnelles :

<https://placement.meilleurtaux.com/a-propos/mentions-legales.html#donnees-perso>.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de Meilleurtaux Placement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de propositions d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisé par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à Meilleurtaux Placement, par mail ou par courrier, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la date d'envoi de la réclamation pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, épargne, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - email : consommation@cmaphr - Site : <https://www.cmap.fr/la-mediation-de-la-consommation/>

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - Site : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

VENTE A DISTANCE

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours pour exercer son droit à rétractation à compter du jour de la signature des présentes. Le Client exerce son droit de rétractation en informant le Conseiller de sa décision par l'envoi de toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le Client, déclarant par la présente souhaiter que la Prestation puisse être exécutée dès la signature du présent document, peut revenir sur son engagement, même si la Prestation a commencé avant l'expiration de ce délai.

EN CAS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le client reconnaît, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, que le présent document est signé électroniquement et avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire de ce document n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire de document. La remise d'une copie électronique du présent bulletin constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de ce dernier au titre du présent document.

Je soussigné(e)/nous soussignés

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____ Prénom : _____

et

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Reconnais(sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Meilleurtaux Placement. Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____

Signature : _____

VOTRE PROFIL EPARGNANT

Conformément à ses obligations réglementaires, Meilleurtaux Placement doit s'enquérir, préalablement à tout investissement financier, des objectifs de l'investisseur, de ses exigences et besoins, de la situation financière et patrimoniale de votre foyer, de vos connaissances et expériences en matière d'épargne et de placements financiers, ainsi que de vos préférences en matière d'investissement durable.

Meilleurtaux Placement devra en outre déterminer votre sensibilité/tolérance au risque afin de proposer une allocation d'actifs adaptée. Ces informations sont nécessaires pour préserver vos intérêts et vous délivrer un conseil adapté, c'est pour cela qu'il convient d'y répondre de manière sincère et complète. À défaut, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas être adapté.

Ce profil devra être mis à jour régulièrement, mais vous pourrez le modifier à tout moment sur simple demande.

Les destinataires des données sont les conseillers en gestion de patrimoine, le personnel affecté aux opérations de back-office et les partenaires (assureurs, banques ou gestionnaires des « produits » souscrits) de Meilleurtaux Placement. Conformément à la réglementation, le client dispose sur ces données des droits d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de Meilleurtaux Placement.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de Meilleurtaux Placement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com.

Questionnaire obligatoire établi dans le cadre :

- ☐ d'une nouvelle souscription
☐ d'une mise à jour de votre dossier

Nom de votre contrat : _____

Numéro de contrat : _____

SITUATION CIVILE, FINANCIERE ET PATRIMONIALE

ÉPARGNANT(E) / SOUSCRIPTEUR(RICE) / ASSURÉ(E)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Âge :

- ☐ 18-29 ans (3 pts) ☐ 30-49 ans (4 pts) ☐ 50-64 ans (3 pts)
☐ 65-79 ans (2 pts) ☐ 80 ans et plus (-10 pts)

Double nationalité : _____

Vous avez _____ enfants/personnes à charge.

Capacité juridique : ☐ Majeur capable

☐ Majeur protégé sous le régime de : _____

Régime de protection mis en place le ____ / ____ / ____

Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)
☐ Marié(e) -> Régime : _____
☐ Pacsé(e) -> Régime : _____

BUDGET DU FOYER

Merci d'indiquer les montants en euros. Les fourchettes de valeur permettent quant à elles d'attribuer des points et ainsi déterminer votre profil épargnant.

Vos **revenus nets annuels** (revenus professionnels + revenus du patrimoine) = _____ €

☐ Moins de 40 000 € (1 pt) ☐ De 40 001 € à 80 000 € (2 pts) ☐ Plus de 80 000 € (5 pts)

Votre **capacité d'épargne mensuelle** = _____ €

☐ Moins de 100 € (0 pt) ☐ De 101 à 500 € (2 pts) ☐ Plus de 500 € (4 pts)

PATRIMOINE DU FOYER

Merci d'indiquer les montants en euros et/ou les pourcentages. Les fourchettes de valeur permettent quant à elles d'attribuer des points et ainsi déterminer votre profil épargnant.

Etes-vous **propriétaire** de votre résidence principale ? ☐ Oui (2 pts) ☐ Non (0 pt)

Montant de votre patrimoine net total (emprunts déduits) = _____ €

→ Composition :

1 - Immobilier net (emprunts déduits) = _____ % de votre patrimoine total *ou* environ _____ €

☐ Moins de 200 000 € (0 pt) ☐ de 200 001 à 500 000 € (2 pts) ☐ Plus de 500 000 € (4 pts)

2 - Financier = _____ % de votre patrimoine total *ou* environ _____ €

☐ Moins de 50 000 € (0 pt) ☐ de 50 001 à 150 000 € (2 pts) ☐ de 150 001 à 500 000 € (3 pts) ☐ Plus de 500 000 € (4 pts)

EXPERIENCES ET CONNAISSANCES FINANCIERES

EXPERIENCES

Sur quels types de supports / placements avez-vous déjà investi ?

☐ Fonds immobiliers (1pt) ☐ Assurance-vie (2 pts) ☐ PEA ou Compte Titres (3 pts) ☐ Epargne retraite (PER / PERP / Madelin) (2 pts)
☐ Ce sera mon premier investissement (0 pt)

CONNAISSANCES

Un investissement en placements collectifs / unités de compte présente un risque de perte en capital :

☐ Vrai (3 pts) ☐ Faux (0 pt) ☐ Je ne sais pas (0 pt)

Une perspective de gain élevé implique un risque de perte en capital fort :

☐ Vrai (3 pts) ☐ Faux (-10 pts) ☐ Je ne sais pas (0 pt)

PRATIQUES

Comment gérez-vous vos placements financiers ?

☐ Je suis autonome (3 pts) ☐ Je me fais accompagner (1 pt)

Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements financiers ?

☐ Non

☐ Oui

Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ?

☐ J'ai augmenté mon investissement (8 pts)

☐ J'ai patienté sans paniquer (1 pt)

☐ J'ai vendu tout ou une partie de mes placements (0 pt)

PREFERENCES ESG

Quelle importance accordez-vous à l'impact de vos investissements sur l'environnement ?

☐ Ce n'est pas essentiel ☐ C'est essentiel

Si c'est essentiel pour vous, quelle importance accordez-vous aux critères suivants dans vos choix d'investissement ?

Prise en compte des enjeux de développement durable

☐ Peu déterminant (entre 0 et 5 %) ☐ Déterminant (entre 5 et 50 %) ☐ Très déterminant (plus de 50 %)

Prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique

☐ Peu déterminant (entre 0 et 5 %) ☐ Déterminant (entre 5 et 50 %) ☐ Très déterminant (plus de 50 %)

Prise en compte des principaux impacts négatifs des activités

☐ Oui ☐ Non

La réglementation européenne vise désormais à donner aux investisseurs la possibilité de choisir des placements responsables et durables, à travers trois axes :

- Les investissements « durables », au sens des articles 8 ou 9 du règlement SFDR, promouvant a minima des caractéristiques environnementales ou sociales, tout en veillant à appliquer des pratiques de bonne gouvernance.
- Les investissements apportant une contribution importante à au moins l'un des six objectifs environnementaux définis par la réglementation européenne (taxonomie), sans porter préjudice aux autres.
- Les investissements prenant en compte les principaux impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement, le plan social et le traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

MON PLACEMENT

Quel est l'objectif principal de ce placement ?

- ☐ Disposer de revenus complémentaires pour ma retraite (3 pts)
- ☐ Valoriser mon capital et réduire ma fiscalité (3 pts)
- ☐ Financer un projet (étude, acquisition immobilière) (2 pts)
- ☐ Optimiser la transmission de mon patrimoine (4 pts)

Votre horizon de placement est de :

- ☐ Moins de 10 ans (0 pt)
- ☐ 11 à 20 ans (8 pts)
- ☐ 21 à 30 ans (12 pts)
- ☐ Plus de 30 ans (16 pts)

Pendant la phase d'épargne, le critère de liquidité est-il important dans le cadre de ce placement ?

- ☐ Oui, je dois pouvoir disposer de mon argent à tout moment : **attention, un investissement en PER peut ne pas être adapté puisqu'il est indisponible jusqu'à la retraite** (sauf cas exceptionnels tels que l'achat de la résidence principale, invalidité...) *
- ☐ Non, j'ai d'autres économies disponibles

Quelle part représente les produits retraite (PER, PERP, Madelin...) dans votre patrimoine financier (y compris votre projet en cours) ?

- ☐ Moins de 25 %
- ☐ De 25 à 50 %
- ☐ De 50 à 75 %
- ☐ Plus de 75 %

Attention : dans le cas où cette part est supérieure à 25 %, les solutions retraite de type PER pourraient ne pas vous être adaptées en raison du blocage des capitaux. *

Vous avez indiqué vouloir investir _____ €, quelle part de votre patrimoine financier représente cet investissement ?

- ☐ 0 à 10 % (5 pts)
- ☐ 10 à 25 % (3 pts)
- ☐ 25 à 50 % (2 pts)
- ☐ Plus de 50 % (0 pt)

En supposant un investissement de 10 000 € sur 5 ans, quelle variation seriez-vous prêt à accepter ?

- ☐ Une variation de +/- 500 € (1 pt)
- ☐ Une variation de +/- 1 000 € (4 pts)
- ☐ Une variation de +/- 2 000 € (8 pts)
- ☐ Une variation de +/- 5 000 € (14 pts)

Si votre placement subissait une perte plus importante qu'envisagée, quelle serait votre réaction ?

- ☐ Je réinvestis (6 pts)
- ☐ Je patiente (2 pts)
- ☐ Je liquide tout ou partie de mes actifs (0 pt)

Etes-vous assujetti à l'impôt sur le revenu ?

- ☐ Non : **attention, n'étant pas assujetti à l'impôt sur le revenu, vous ne pourrez pas bénéficier d'un avantage fiscal.** *
- ☐ Oui, et ma Tranche Marginale d'Imposition (TMI) est de :
 - ☐ 11 % : **attention, le recours aux solutions PER peut avoir un impact fiscal très limité.** *
 - ☐ 30 %
 - ☐ 41 %
 - ☐ 45 %

* En cas de doute, contactez votre conseiller par e-mail, chat ou téléphone.

DÉFINITION DES PROFILS DE RISQUE

Pour vous conseiller au plus près de vos besoins, nous avons déterminé 5 profils correspondant à des comportements d'investissement prenant en compte, entre autres, votre sensibilité au risque et votre espérance de rendement. Ces profils nous permettent ainsi de vous proposer des allocations cibles pour votre investissement.

Sécuritaire : destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre de risque sur leur capital mais privilégier sa conservation au détriment du rendement.

Inconvénients : les fonds en euros proposés ayant une garantie partielle en capital, tout investissement présente un risque limité de perte en capital.

Prudent : destiné aux investisseurs souhaitant sécuriser leur investissement tout en acceptant une prise de risque modérée sur une faible partie de leur patrimoine, afin de rechercher un niveau de performance supérieur.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations temporaires à la baisse.

Équilibré : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque modérée sur une partie de leur investissement.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations à la baisse sur plusieurs années consécutives.

Dynamique : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque élevée, au détriment de la préservation de leur capital.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations importantes à la baisse sur plusieurs années consécutives.

Audacieux : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque très élevée.

La préservation du capital n'étant pas une priorité pour ce contrat.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations importantes à la baisse sur plusieurs années consécutives. Dans le pire des cas, **la perte en capital pourrait être égale à la totalité de votre investissement.**

Pour connaître votre profil, additionnez les points obtenus en complétant ce questionnaire. J'ai obtenu _____ points, mon profil est :



Sécuritaire

(inférieur à 0 points)



Prudent

(entre 0 et 35 points)



Équilibré

(entre 36 et 50 points)



Dynamique

(entre 51 et 65 points)



Audacieux

(supérieur à 66 points)

ALLOCATION CONSEILLÉE EN FONCTION DE VOTRE PROFIL

Sécuritaire



100 %
Fonds en euros

Prudent



Jusqu'à
30 % d'OPCVM

Équilibré



Jusqu'à
50 % d'OPCVM

Dynamique



Jusqu'à
70 % d'OPCVM

Audacieux



Jusqu'à
100 % d'OPCVM

Si votre profil est sécuritaire, nous vous conseillons de souscrire à un contrat permettant l'investissement 100% en fonds en euros. Pour rappel, les garanties en capital sont partielles. Ainsi, si le rendement du fonds en euros est nul, la valeur de votre investissement serait amenée à diminuer du montant des frais de gestion.

J'ai pris connaissance de l'allocation conseillée compte tenu de mon profil et décide de :

☐ **Suivre la répartition recommandée.** Je me suis informé(e) au préalable sur les caractéristiques des Unités de compte proposées au moyen de l'annexe financière fournie et des informations et documents mis à ma disposition par meilleurtaux Placement sur son site internet.

☐ **Ne pas suivre la répartition recommandée et choisir librement mon allocation.** Je note que les informations fournies par meilleurtaux Placement sur les supports d'investissement proposés ou présentes dans l'annexe financière mise à ma disposition ne sauraient être assimilées à un conseil.

En poursuivant mon projet je reconnais avoir été informé(e) du risque de perte de capital inhérent aux supports proposés, et notamment du fait que les montants investis sur les supports en Unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Fait à : _____

Le : _____

Epargnant(e) / Majeur(e) Protégé(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Représentant(e) / Tuteur(ice) / Curateur(ice) :

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Meilleurtaux Placement - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhèrent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

meilleurtaux
Liberté
PER

Meilleurtaux Liberté PER est un Plan d'Épargne Retraite Individuel sous la forme d'un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupports à adhésion facultative souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès de Spirica

BULLETIN D'ADHÉSION

IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT-ASSURÉ

ADHÉRENT-ASSURÉ

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Code postal : ____ Ville : _____

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession : _____

Code profession (voir liste des CSP) : ____

Etes-vous Travailleur Non Salarié (TNS)? ☐ OUI ☐ NON

Âge prévu de départ en retraite* : ____ ans

**A compléter obligatoirement. A défaut, application de l'âge prévu par la réglementation.*

L'adhésion est réservée aux personnes résidant en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION RETRAITE FALGUIÈRE

Je demande à adhérer au contrat **Meilleurtaux Liberté PER** souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès de Spirica. Dans ce cadre, je demande à adhérer à l'Association Retraite Falguière et je m'engage à respecter les statuts de l'association qui m'ont été remis. Je m'engage à payer le droit d'admission unique en vigueur au jour de mon adhésion et dont je reconnais expressément avoir été préalablement informé du montant (montant fixé chaque année par les organes dirigeants de l'association et dont le montant s'élève à 10 euros au 01/07/2020).

MODALITÉS DE VERSEMENT

Versement initial⁽¹⁾ (minimum 500 euros, frais d'entrée de 0% compris) : _____ euros

Droit d'adhésion à l'Association Retraite Falguière _____ +10,00 euros

Total : _____ euros

⁽¹⁾ Ce montant correspond au total des versements bruts, effectués sur le contrat les huit premières années (connu à la signature du bulletin d'adhésion). Je pourrai à tout moment effectuer des versements libres complémentaires selon les dispositions contractuelles.

☐ Par prélèvement (moyen de paiement à privilégier)

☐ Par chèque émanant d'un établissement français libellé à l'ordre de Spirica. (Pour un chèque de banque ou de notaire, joindre l'avis d'opéré ou le bordereau d'accompagnement)

Traitement fiscal :

Chaque versement est déductible fiscalement dans les limites et conditions prévues par la réglementation.

Toutefois, Vous avez la possibilité de renoncer à la déductibilité en cochant la case ci-dessous :

☐ Je renonce à la déductibilité de mon versement initial sur le contrat **Meilleurtaux Liberté PER**.

Le titulaire du compte, est-il l'Adhérent-Assuré ? ☐ Oui ☐ Non - Si vous avez répondu «Non», merci de compléter les lignes ci-dessous.

Lien entre le titulaire du compte et l'Adhérent-Assuré : _____

Motif d'intervention du tiers titulaire du compte : _____

Pièce d'identité présentée par le titulaire du compte : ☐ CNI ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐ Carte de séjour

Je souhaite en outre effectuer des versements libres programmés d'un montant de _____ euros (minimum de 50 euros par mois et 100 euros par trimestre en Gestion libre et de 150 euros par profil de Gestion pilotée et Gestion Pilotée à Horizon, frais sur versements de 0% compris) par :

☐ Mois ☐ Trimestre, soit un montant annualisé de : _____ euros.

(Pour les versements par prélèvement, joindre obligatoirement un RIB/IBAN ainsi que le mandat de prélèvement dûment signé)

Traitement fiscal :

Chaque versement libre programmé est déductible fiscalement dans les limites et conditions prévues par la réglementation.

Toutefois, Vous avez la possibilité de renoncer à la déductibilité en cochant la case ci-dessous :

☐ Je renonce à la déductibilité de mes versements libres programmés sur le contrat **Meilleurtaux Liberté PER**.

Paraphe(s)

REPARTITION DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE ENTRE LES MODES DE GESTION

J'opte pour le(les) mode(s) de gestion ci-dessous :

En application de la réglementation en vigueur, à défaut de choix, le mode de gestion applicable est la Gestion Pilotée à Horizon avec le Profil Equilibré Horizon Retraite. Pour faire votre choix, nous vous invitons à cocher obligatoirement une case.

☐ GESTION PILOTEE A HORIZON (Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul Profil de Gestion Pilotée à Horizon)

Le montant minimum pour le versement initial est de 500 euros par Profil. Le montant minimum des versements libres programmés est de 150 euros.

- ☐ Profil Prudent Horizon Retraite
☐ Profil Equilibré Horizon Retraite
☐ Profil Dynamique Horizon Retraite

Montant du
versement initial

Versements libres
programmés
en % ou en montant

TOTAL ÉPARGNE INVESTIE EN GESTION PILOTEE À HORIZON (T1)

ET/OU

☐ GESTION LIBRE

Je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite. La description des différents Profils de Gestion Pilotée figure dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales de mise en place et fonctionnement de Gestion Pilotée. Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs Profils de Gestion Pilotée.

Les versements seront répartis de la façon suivante (minimum 25 euros par support pour le versement initial et les versements libres programmés, 50 euros par support pour les versements libres complémentaires) :

Libellé(s) du(des) support(s)	Code(s) ISIN	Montant du versement initial	Versements libres programmés en % ou en montant
Fonds Euro PER Nouvelle Génération			
Croissance Allocation Long Terme			

TOTAL ÉPARGNE INVESTIE EN GESTION LIBRE (T2)

ET/OU

☐ GESTION PILOTEE

Je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite. La description des différents Profils de Gestion Pilotée figure dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales de mise en place et fonctionnement de Gestion Pilotée. Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs Profils de Gestion Pilotée.

Les versements seront repartis de la façon suivante (minimum de 500 euros par profil de Gestion Pilotée pour le versement initial et un minimum de 150 euros par profil pour les versements libres programmés).

Profil(s) de gestion pilotée	Montant du versement initial	Versements libres programmés en % ou en montant
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
TOTAL ÉPARGNE INVESTIE EN PROFIL(S) DE GESTION PILOTEE (T3) EN EUROS	€	TOTAL
TOTAL RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE (T1+T2+T3) EN EUROS	€	

Conformément aux Conditions Générales, pendant le délai de renonciation, la part de votre versement initial adossée à des unités de compte est investie sur le support d'attente précisé dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales applicables à votre contrat. Vous disposez de la liste des supports autorisés et de leur présentation en Annexe Financière des Conditions Générales. Les conditions d'accès et de fonctionnement à ces différents types de Gestion sont définies aux Conditions Générales.

Paraphe(s)

VALEUR DE TRANSFERT SUR LE FONDS EN EUROS (UNIQUEMENT EN CAS D'INVESTISSEMENT SUR LE FONDS EN EUROS)

Les valeurs de transfert minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à l'adhésion. Les prélèvements sociaux et fiscaux ne sont pas pris en compte.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Montant cumulé des versements bruts	_____ €	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1
Montant cumulé des versements bruts sur le fonds en euros	_____ €	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1	Idem année 1
Valeur de transfert minimale personnalisée sur le fonds en euros	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €

Les valeurs de transfert minimales ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont pas plafonnés en euros. Si Vous avez souscrit une garantie de prévoyance optionnelle, alors il n'existe pas de valeur de transfert minimale exprimée en euros. Des simulations de valeur de transfert avec prise en compte de la garantie de prévoyance optionnelle sont indiquées dans les Conditions Générales dans l'article 6.2 des Conditions Générales.

GARANTIE À ÉCHÉANCE DU SUPPORT CROISSANCE ALLOCATION LONG TERME

A la date d'échéance du support Croissance Allocation Long Terme, le montant minimum garanti sur le support est de _____ euros. Le montant minimum garanti à l'échéance est égal à 80% de la part du versement initial affectée au Support Croissance Allocation Long Terme, nette de frais, à la date d'échéance de la garantie, sous réserve de ne pas procéder à des désinvestissements sur le Support avant cette date. Pour calculer le montant minimum garanti vous pouvez utiliser la formule : (Versement initial sur le support Croissance Allocation Long Terme - frais d'entrée) x 0,80

OPTION DE GESTION FINANCIERE (en Gestion Libre uniquement)

Je souhaite mettre en place l'une des options de gestion suivantes et détaille les modalités de mise en place sur l'annexe «Options de gestion» du bulletin de d'adhésion jointe :

☐ Investissement progressif ☐ Sécurisation des plus-values ☐ Limitation des moins-values relatives

Les conditions d'accès à ces options sont définies aux Conditions Générales.

GARANTIE DE PREVOYANCE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS

A condition que l'(les) Assuré(s) soi(en)t âgé(s) de plus de 12 ans et de moins de 75 ans, la garantie décès plancher présentée en Annexe des Conditions Générales peut être retenue à l'adhésion.

☐ J'opte pour la garantie décès plancher et je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie décès plancher présentée en Annexe des Conditions Générales.

DÉSIGNATION DU (DES) BENEFICIAIRE(S) (Cocher une seule case)

Bénéficiaire en cas de vie de l'Adhérent-Assuré au terme de la phase de constitution de l'épargne-retraite :

☒ L'Adhérent-Assuré

Bénéficiaire en cas de décès de l'Adhérent-Assuré, au cours de la phase de constitution de l'épargne-retraite :

☐ Le conjoint, non séparé de corps judiciairement ou le partenaire de PACS de l'Adhérent-Assuré, à défaut les enfants de l'Adhérent-Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

☐ Les enfants de l'Adhérent-Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

☐ Selon clause bénéficiaire déposée chez Maître _____

☐ Notaire à _____, Code Postal _____, ou de son successeur, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

Autre clause _____

_____, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

Nous Vous invitons à préciser lors de la rédaction de votre clause, les noms, prénoms, date et lieu (commune) de naissance des Bénéficiaires nommément désignés. Vous pouvez également rédiger votre clause bénéficiaire sur courrier libre, daté et signé contenant ces informations, joint à votre dossier d'adhésion.

ACCÈS À LA CONSULTATION ET À LA GESTION EN LIGNE

En adhérant au contrat **Meilleurtaux Liberté PER** je demande à recevoir mon code d'accès confidentiel afin de pouvoir consulter et/ou gérer mon contrat en ligne. Ce code me sera attribué automatiquement sous réserve de respecter les règles de délivrance définies par Spirica dans l'Annexe d'utilisation des services internet des Conditions Générales.

La communication de votre e-mail dans le cadre du Recueil d'Informations préalable à la Souscription ou de la Fiche Connaissance Client est indispensable à la délivrance de votre code d'accès confidentiel.

Je bénéficie du traitement dématérialisé et accepte de recevoir les relevés et documents contractuels relatifs à ce contrat par voie dématérialisée dans mon espace de consultation en ligne.

Je pourrai, à tout moment et sans frais, modifier ce choix directement dans mon espace de consultation en ligne ou par tout moyen.

Je souhaite être notifié de la mise à disposition d'un nouveau document dans mon espace de consultation en ligne (un seul choix possible) :

☐ Par SMS* ☐ Par email* (par défaut).

☐ Je ne souhaite pas bénéficier du traitement dématérialisé et recevrai les relevés et documents contractuels relatifs à ce contrat par courrier.

* ces données doivent obligatoirement nous être communiquées dans le «Recueil d'Informations Préable à la Souscription» ou la «Fiche Connaissance Client».

Paraphe(s)

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données – 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

SIGNATURE DU BULLETIN D'ADHÉSION

☐ Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports). Les documents d'information financière au titre de l'ensemble des unités de compte (prospectus simplifié ou document d'information clé pour l'investisseur) sont disponibles sur simple demande auprès de mon Conseiller, sur le site internet des sociétés de gestion ou via le site internet www.amf-france.org. Je déclare avoir été informé que je prends à ma charge les variations de valeurs des supports que j'ai souscrits.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du contrat Meilleurtaux Liberté PER référencées CG9402 – 02/12/2024 et de ses Annexes, et notamment de mon droit à renonciation. Je reconnais être parfaitement informé du fait que la fiscalité applicable au contrat d'assurance Meilleurtaux Liberté PER, ainsi que les avantages qui en résultent, sont susceptibles de varier dans le temps.

Je reconnais détenir et avoir pris connaissance des statuts et du code de déontologie de l'Association Retraite Falguière.

Je reconnais être à jour du paiement de mes cotisations au titre du régime obligatoire d'assurance vieillesse de travailleur non salarié le cas échéant. Je peux renoncer à l'adhésion au contrat Meilleurtaux Liberté PER pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion, date à laquelle j'ai été informé de l'adhésion de mon contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Spirica- 16/18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Elle peut être faite selon le modèle présenté en Annexe des Conditions Générales.

Je prends note que mon épargne-retraite sera versée sous forme de capital et/ou de rente viagère à l'échéance de la période de constitution de l'épargne et que le rachat total n'est autorisé que dans les cas de déblocage anticipé, strictement énumérés dans les Conditions Générales. En cas de choix de la Gestion Libre et/ou de la Gestion Pilotée, je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite.

Je déclare toutes les informations fournies sincères et exactes.

J'ai été informé qu'en cas de transfert, mon contrat prend fin dans tous ses effets.

Je déclare donner mon consentement au traitement de mes données personnelles comme cela m'est notamment exposé à la clause «Protection des données personnelles» des Conditions Générales et du présent Bulletin d'Adhésion.

Signature de l'Adhérent-Assuré
précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____
le ____/____/____ (date de signature du bulletin d'adhésion)

Vous recevrez les conditions particulières de votre contrat au plus tard dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de signature du bulletin de souscription. Si vous ne les recevez pas dans ce délai, vous devez avertir Spirica par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrat **Meilleurtaux Liberté PER** est distribué par des intermédiaires en assurance, dont l'activité est réglementée par les articles L 511-1 et suivants du Code des Assurances. Les intermédiaires en assurance doivent être immatriculés au registre des intermédiaires en assurance, tenu par l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), dont le siège social est situé : 1, rue Jules-Lefebvre – 75009 Paris. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.oriass.fr. En application des dispositions des articles L 521-2 et R 521-2 du Code des Assurances, toute information spécifique relative à votre intermédiaire en assurance Vous sera directement communiquée par celui-ci. Vous pouvez Vous adresser à votre intermédiaire en assurance en cas de contestation relative à son activité d'intermédiation en assurance. Conformément à l'article L 310-12 du Code des Assurances, l'intermédiaire en assurance est soumis, de par sa qualité, au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09.

Meilleurtaux Placement

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €,

RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site Internet : placement.meilleurtaux.com.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest – 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la bourse – 75082 PARIS Cedex 02.

Spirica

S.A. au capital de 256 359 096 €. Entreprise régie par le Code des Assurances – n°487 739 963 RCS Paris – 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS Société d'assurance agréée et immatriculée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 1021306, autorité de contrôle située 4 Place de Budapest, CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09 – N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME (Agence de l'environnement et la Maîtrise de l'Energie) : FR233631_OINQTW



Créancier :

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA- Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr

Nom

Prénom

Adresse

CP

--	--	--	--	--

 Ville☒ Paiement Récurrent-

Numéro d'identification International du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Fait à :

Le

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPIRICA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPIRICA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Signature

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Cette fiche de renseignements clients est à retourner à SPIRICA. Elle doit être signée par la personne elle-même et remplie systématiquement pour tout versement initial ou changement de situation. Ce document est à remplir par les intervenants au contrat (Souscripteur, Adhérent, Assuré).

Dans le cadre d'une souscription d'un contrat de capitalisation par une personne morale, ce document est à remplir par les bénéficiaires effectifs de la personne morale. Dans le cadre d'une souscription d'un contrat PER, ce document est à remplir par l'Adhérent-Assuré.

Cette fiche a pour seul objet la collecte des informations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Nom de naissance (si différent) : _____

Prénom 1 : _____ Prénom 2 : _____

Prénom 3 : _____ Prénom 4 : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nationalité : _____

Avez-vous d'autres nationalités ? ☐ Oui ☐ Non

Date de naissance : _____ Lieu de naissance/Dpt : _____

Pays de naissance : _____

Etes-vous résident fiscal français ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous une seule résidence fiscale ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu « Non » à au moins une des deux questions ci-dessus, merci de remplir le paragraphe sur les RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE).

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) : _____

Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ PACS ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf/Veuve

☐ Marié(e) sous le régime de : ☐ Communauté ☐ Séparation de biens

Nom et prénom de l'époux ou épouse : _____

(suivi du nom de naissance (si différent)) : _____

Profession : ☐ Actif ☐ Inactif (Si Inactif, préciser la profession antérieure)

Fonction exercée (intitulé du poste occupé) : _____

Secteur d'activité & CSP : _____ (voir liste des CSP)

Pièce d'identité présentée et date de validité : _____

CNI n° : _____

Passeport n° : _____

Permis de conduire n° : _____

Carte de séjour n° : _____

AUTRES NATIONALITÉS

2^{ème} nationalité : _____ 3^{ème} nationalité : _____

4^{ème} nationalité : _____

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

11 Agriculteurs sur petite exploitation	44 Clergé, religieux	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
12 Agriculteurs sur moyenne exploitation	45 Professions intermédiaires	68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
13 Agriculteurs sur grande exploitation	administratives de la fonction publique	69 Ouvriers agricoles
21 Artisans	46 Professions intermédiaires administratives	71 Anciens agriculteurs exploitants
22 Commerçants et assimilés	et commerciales des entreprises	72 Anciens artisans, commerçants, chefs
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	47 Techniciens	d'entreprise
31 Professions libérales	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	74 Anciens cadres
33 Cadres de la fonction publique	52 Employés civils et agents de service de la	75 Anciennes professions intermédiaires
34 Professeurs, professions scientifiques	fonction publique	77 Anciens employés
35 Professions de l'information, des arts et	54 Employés administratifs d'entreprise	78 Anciens ouvriers
des spectacles	55 Employés de commerce	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
37 Cadres administratifs et commerciaux	56 Personnels des services directs aux	84 Élèves, étudiants
d'entreprise	particuliers	85 Personnes diverses sans activité
38 Ingénieurs et cadres techniques	62 Ouvriers qualifiés de type industriel	professionnelle de moins de 60 ans
d'entreprise	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	(sauf retraités)
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	64 Chauffeurs	86 Personnes diverses sans activité
43 Professions intermédiaires de la santé et	65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du	professionnelle de 60 ans et plus (sauf
du travail social	magasinage et du transport	retraités)

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

☐ Oui ☐ Non - Si oui, quelle est (ou a été) votre fonction ? _____

Dans quel pays ? _____ Date de fin de fonction : ____/____/____

Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Une personne de votre famille⁽¹⁾ ou de votre entourage⁽²⁾ exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non - Si oui, quelle fonction ? _____

Dans quel pays ? _____ Date de fin de fonction : ____/____/____

Quel est le lien avec cette personne ? _____

Les personnes concernées sont les suivantes :

(1) Les membres directs de la famille sont : le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les ascendants au premier degré.

(2) Les personnes physiques qui vous sont étroitement associées sont :

- les Personnes physiques, qui conjointement avec vous, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ;

- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif comparable de droit étranger connu pour avoir été établi à votre profit ;

- Toute personne physique entretenant des liens d'affaires étroits avec vous

Si vous avez répondu OUI à l'une de ces deux questions, merci de compléter l'annexe Personne Politiquement Exposée.

DONNÉES FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Revenus annuels nets du foyer : ☐ 0 à 25 K€ ☐ 25 à 50 K€ ☐ 50 à 75 K€ ☐ 75 à 100 K€ ☐ 100 à 150 K€

☐ 150 à 300 K€ ☐ 300 à 500 K€ ☐ 500 Ke à 1 M€ ☐ > 1 M€

Évaluation du patrimoine net du foyer : ☐ 0 à 100 K€ ☐ 100 à 300 K€ ☐ 300 à 500 K€ ☐ 500 Ke à 1 M€ ☐ 1 à 2 M€

☐ 2 à 5 M€ ☐ 5 à 10 M€ ☐ > 10 M€

Composition de votre patrimoine :

Livrets, disponibilité, épargne logement _____% ou _____K€

Assurance vie fonds en euro _____% ou _____K€

Assurance vie en unités de compte _____% ou _____K€

FCPI / FIP / Holding / FCPR _____% ou _____K€

SOFICA _____% ou _____K€

PERP _____% ou _____K€

Madelin _____% ou _____K€

Actions/Obligations/OPCVM (compte-titres) _____% ou _____K€

PEA _____% ou _____K€

Autre _____% ou _____K€

Total de votre patrimoine financier (A) _____% ou _____K€

Résidence(s) principale et secondaire(s) _____% ou _____K€

Immobilier locatif (dont parts de SCPI) _____% ou _____K€

Total de votre patrimoine immobilier (B) _____% ou _____K€

J'ai des revenus fonciers : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel montant ? : _____€

J'ai des déficits fonciers : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel montant ? : _____€

RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE)

A renseigner selon les réponses que vous avez apportées sur votre résidence fiscale dans le paragraphe « IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE »
Merci d'indiquer tout pays (hors France) dans lequel vous êtes résident fiscal.

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

NIF = Numéro d'Identification Fiscale, à communiquer si le pays dans lequel vous êtes résident fiscal communique ce type d'information.

Si vous êtes résident fiscal dans plusieurs pays, merci d'indiquer ces différents pays.

Information : Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, l'OCDE a élaboré en juillet 2014 une nouvelle norme d'échange automatique de renseignements fiscaux entre Etats. La norme oblige les institutions financières, comme les compagnies d'assurance-vie, à identifier les résidences fiscales de ses clients et à transmettre des informations sur leurs contrats aux administrations fiscales lorsqu'ils sont résidents fiscaux de pays signataires de la norme. Pour plus d'informations : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

Pour toute interrogation sur la façon de remplir les informations concernant votre résidence fiscale (hors France) ou pour déterminer si vous êtes résident fiscal d'un pays autre que la France, vous pouvez contacter l'administration fiscale du pays concerné ou consulter le site <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency/>.

AUTO-CERTIFICATION SUR LE STATUT DE LA PERSONNE AMÉRICAINE (« US PERSON »)

La réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est une loi américaine qui vise à améliorer le respect des obligations fiscales internationales et à obtenir des renseignements sur les actifs détenus à l'étranger par les ressortissants fiscaux américains. Elle impose aux établissements financiers (banques, assureurs,...) de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains. Le traité signé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique le 14 novembre 2013 et le décret d'application du 2 janvier 2015 mettent en œuvre cette réglementation pour les sociétés françaises.

Je déclare que ma situation est la suivante :

• Je suis citoyen des Etats-Unis d'Amérique. ☐ Non ☐ Oui

• Je suis résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique. ☐ Non ☐ Oui

Si j'ai répondu OUI à l'une de ces deux questions, je communique mon numéro d'immatriculation fiscal américain (TIN) : _____

Pièces complémentaires :

1 - Si vous avez répondu OUI à l'une des questions, vous devez transmettre à SPIRICA un formulaire W9 de l'administration fiscale américaine complété et signé.

2 - Si vous présentez l'un des critères suivants :

- Lieu de naissance aux Etats-Unis,
- Adresse de résidence ou postale aux Etats-Unis,

et que vous déclarez que vous n'êtes ni citoyen américain ni résident des Etats-Unis pour des raisons fiscales, vous devez faire parvenir à SPIRICA l'ensemble des pièces suivantes :

- Un formulaire W8-BEN de l'administration fiscale américaine complété et signé,
- Un passeport non américain ou une carte nationale d'identité,
- (et uniquement si votre lieu de naissance est aux Etats-Unis) une copie du certificat individuel de perte de nationalité américaine

Informations sur la notion de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique :

Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères ci-dessous :

- Avoir séjourné plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième),
- Avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain,
- Etre titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card).

Sont exclus de ces définitions :

- Les diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs,
- Les personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent.

Vous pouvez obtenir des précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique sur le site de l'IRS : www.irs.gov.

INFORMATION SUR LES FONDS VERSÉS

Ne pas remplir cette partie si vous renseignez ce document en qualité de bénéficiaire effectif d'une personne morale dans le cadre d'une souscription de contrat de capitalisation.

Ne pas remplir cette partie si vous renseignez ce document dans le cadre d'une actualisation de la connaissance client.

A - Objectif du versement (Vous avez la possibilité de cocher plusieurs cases) :

- ☐ Faire une opération d'épargne ☐ Transmettre un capital ☐ Financer un projet futur
☐ Disposer de revenus complémentaires immédiats (exclu pour le contrat PER) ☐ Disposer de revenus complémentaires futurs (retraite,...)
☐ Utiliser le contrat comme un instrument de garantie (nantissement,...) (exclu pour le contrat PER)
☐ Autre : _____

B - Information sur l'origine des fonds :

Les fonds utilisés pour votre versement peuvent avoir plusieurs origines. Vous pouvez cocher autant de cases que nécessaire. Il est obligatoire d'affecter la totalité de votre investissement. L'origine des fonds doit être datée de moins de 3 mois : si l'évènement est antérieur, merci d'indiquer le dernier support d'investissement de ces fonds, en donnant les précisions utiles. Par exemple, en cas d'épargne, merci de préciser : livret, compte à terme, contrat d'assurance vie (ou de capitalisation) assuré par xxxx, etc....

Nature	Montant affecté	Précision sur l'origine ⁽²⁾	Date
☐ Epargne	_____ €	_____	_____
☐ Revenus	_____ €	_____	_____
☐ Héritage	_____ €	_____	Obligatoire : _____
☐ Cession d'actifs	_____ €	_____	Obligatoire : _____
☐ Gains au jeu	_____ €	Justificatif à fournir obligatoirement : _____	Obligatoire : _____
☐ Autre	_____ €	_____	Obligatoire : _____
Total ⁽¹⁾ : _____ €			

⁽¹⁾ Ce montant total doit correspondre au montant du versement effectué sur le contrat.

⁽²⁾ Des informations ou justificatifs complémentaires peuvent être réclamés après analyse.

Commentaire éventuel
sur l'opération & l'origine
des fonds

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA - Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

SIGNATURE(S)

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie sur l'honneur qu'elles sont conformes à ma situation notamment vis-à-vis de ma citoyenneté et/ou résidence fiscale américaine. Je certifie que je n'ai pas d'autre(s) résidence(s) fiscale(s) que celle(s) que j'ai déclarée(s) dans le présent document. Je reconnais avoir été informé(e) que le recueil de ces informations est obligatoire.

Je déclare être pleinement informé(e) que les entreprises d'assurance sont tenues de transmettre :

- à l'administration fiscale américaine via l'administration fiscale française des informations relatives aux personnes américaines (« US PERSON »)
- aux administrations fiscales des pays de l'OCDE via l'administration fiscale française des informations relatives aux résidents fiscaux des pays signataires de la norme d'échange mise au point par l'OCDE.

Par ailleurs, j'autorise l'intermédiaire d'assurance à communiquer à l'assureur toutes les informations pertinentes pour l'exercice de ses diligences énoncées aux articles L561-5 et L561-6 notamment du Code monétaire et financier.

Ces informations pourront également avoir des fins statistiques.

Je m'engage à informer SPIRICA dans les plus brefs délais en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les informations fournies dans le présent document.

Signature de la personne physique
précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____

le

Référence Conseiller

Nom, prénom

Cachet

Meilleurtaux Placement

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €,

RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site Internet : placement.meilleurtaux.com.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Spirica

SA au capital social de 231 044 641 euros

Entreprise régie par le Code des Assurances - n°487 739 963 RCS Paris

Siège social : 16/18, boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

www.spirica.fr

FICHE DE DÉCOUVERTE DE VOTRE PLACEMENT À TRANSFÉRER

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) peut vous permettre de regrouper au sein d'un seul et même produit, différents contrats d'épargne retraite individuels existants (PERP, Madelin...). Vous avez ainsi la possibilité de transférer sur meilleurtaux Liberté PER, PER individuel proposé par meilleurtaux Placement, tout ou partie de vos encours détenus sur un ou plusieurs de ces contrats. Nous vous rappelons toutefois que cette opportunité peut avoir un coût, des frais de transfert d'un montant maximum de 5 % de l'encours pouvant être appliqués par l'assureur de chaque contrat transféré (détail des frais applicables dans les conditions générales du contrat transféré).

Afin de vous accompagner au mieux dans ce projet, il nous est nécessaire de disposer de davantage d'informations sur le(s) contrat(s) dont vous envisagez le transfert ainsi que sur votre motivation.

Le(s) contrat(s) que vous souhaitez transférer :

Contrat 1 : Intitulé : _____ Assureur : _____ ☐ PERP ☐ MADELIN ☐ Art.83 ☐ PER ☐ Autres
 Contrat 2 : Intitulé : _____ Assureur : _____ ☐ PERP ☐ MADELIN ☐ Art.83 ☐ PER ☐ Autres
 Contrat 3 : Intitulé : _____ Assureur : _____ ☐ PERP ☐ MADELIN ☐ Art.83 ☐ PER ☐ Autres

Les avantages potentiels d'un transfert de votre(os) contrat(s) :

- ✓ Disposer de toute latitude pour une sortie partielle ou totale en capital à la retraite en une ou plusieurs fois
- ✓ Profiter de la souplesse de gestion et de la diversité des supports d'investissement proposées par meilleurtaux Liberté PER (versement sans contrainte, choix entre la sortie en capital/en rente, gestion pilotée...)
- ✓ Regrouper vos contrats retraite au sein d'un produit unique
- ✓ Bénéficier des conseils et du suivi personnalisé proposés par meilleurtaux Placement
- ✓ Profiter d'un contrat à frais réduits, favorable à la rentabilité sur le long terme

VOTRE PROJET ET SES BESOINS SPÉCIFIQUES

Question 1 : L'encours du(des) contrat(s) à transférer est-il supérieur à 75 000 € ?

☐ Non, [merci de passer à la question 2](#)

☐ Oui, [merci de compléter le tableau au verso](#) →

Question 2 : Le fait de disposer d'une liberté totale dans le choix des modalités de sortie **et** la possibilité d'opter pour une sortie en capital, en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, sont-ils des éléments déterminants de mon projet ?

☐ Oui, [merci de passer à la question 3](#)

☐ Non

Cas particuliers du PERP, vous souhaitez sortir en capital :

☐ À 20 % seulement

☐ Pour acquérir votre résidence principale à la retraite

[Merci de compléter le tableau au verso](#) →

Question 3 : L'encours de votre PERP est inférieur ou égal à 15 000 € ? Votre contrat (PERP ou Madelin) a plus de 8,5 ans et moins de 10 ans ?

☐ Non

☐ Oui, mais je souhaite malgré tout poursuivre mon projet de transfert

Nous vous invitons à nous retourner ce document dûment complété (recto uniquement) accompagné du formulaire de transfert, nous procéderons à réception à l'analyse de votre projet avant transmission à l'assureur.

Signature :

☐ Oui et j'envisage de bénéficier de la possibilité de sortie en capital (soumise à l'approbation de l'assureur)

☐ Oui et je suis prêt à attendre la 10^{ème} année de mon contrat pour réaliser mon transfert gratuitement

[Merci de compléter le tableau au verso](#) →

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE(VOS) CONTRAT(S) À TRANSFÉRER

Merci de compléter cette page uniquement si vous y avez été invité au recto. Les informations ci-dessous nous permettront d'apprécier les avantages recherchés lors de votre projet de transfert ainsi que les caractéristiques de votre(vos) contrat(s).

Vos objectifs par ordre de priorité (maximum 3) :

- ☐ Disposer de toute latitude pour une sortie partielle ou totale en capital à la retraite en une ou plusieurs fois
- ☐ Regrouper vos contrats retraite au sein d'un produit unique
- ☐ Profiter de la souplesse de gestion et de la diversité des supports d'investissement proposés par
- ☐ Bénéficier des conseils et du suivi personnalisé proposés par meilleurtaux Placement
- ☐ meilleurtaux Liberté PER (versement sans contrainte, choix entre la sortie en capital/en rente, gestion pilotée...)
- ☐ Profiter d'un contrat à frais réduits, favorable à la rentabilité sur le long terme
- ☐ Autres : _____

Les caractéristiques de votre(vos) contrat(s) à transférer :

Si vous ne savez pas renseigner l'un des champs demandés ou si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à votre envoi une copie des conditions générales ou notice(s) d'information du(les) contrat(s) dont le transfert est envisagé(s).

Contrat meilleurtaux Placement meilleurtaux Liberté PER		Contrat(s) à transférer			
		☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres	☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres	☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres	☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres
Frais : indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres pour vous : ☐ / 4 (1 étant le plus important et 4 le moins important)					
Entrée	0 %	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas
Gestion €	2 % maximum	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas
Gestion UC	0,50 %	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas
Arbitrage	0 % en ligne	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas
Rente	0,50 %	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas
Transfert	1 % maximum (0 % après 5 ans)	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas
Offre financière, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres pour vous : ☐ / 4					
Fonds en euros	Oui	☐ Fonds en euros	☐ Fonds en euros	☐ Fonds en euros	☐ Fonds en euros
Support Croissance	Oui	☐ Support Croissance	☐ Support Croissance	☐ Support Croissance	☐ Support Croissance
SICAV/FCP	Oui	☐ SICAV/FCP	☐ SICAV/FCP	☐ SICAV/FCP	☐ SICAV/FCP
SCPI	Oui	☐ SCPI	☐ SCPI	☐ SCPI	☐ SCPI
SCI	Oui	☐ SCI	☐ SCI	☐ SCI	☐ SCI
OPCI	Oui	☐ OPCI	☐ OPCI	☐ OPCI	☐ OPCI
ETF	Oui	☐ ETF	☐ ETF	☐ ETF	☐ ETF
Gestion Pilotée	Oui	☐ Gestion Pilotée	☐ Gestion Pilotée	☐ Gestion Pilotée	☐ Gestion Pilotée
Gestion à horizon	Oui	☐ Gestion à horizon	☐ Gestion à horizon	☐ Gestion à horizon	☐ Gestion à horizon
Calcul de la rente, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres pour vous : ☐ / 4					
Table de mortalité garantie : - A l'adhésion - A chaque versement	Non Non	☐ Je ne sais pas ☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas ☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas ☐ Je ne sais pas	☐ Je ne sais pas ☐ Je ne sais pas
Gestion du contrat, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres pour vous : ☐ / 4					
Consultation en ligne	Oui	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Gestion en ligne	Oui	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Signature :

meilleurtaux Demande de Transfert entrant vers Liberté PER

A compléter par le client titulaire

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) :

Nom de naissance :

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| à : Dpt :

Téléphone : Courriel :

Demande le transfert de l'épargne constituée sur le contrat suivant (cocher une seule case) :

☐ PERP N° ☐ MADELIN N° ☐ PER N°

☐ PREFON N° ☐ COREM N° ☐ CRH N°

☐ PERCO N° ☐ ART 83 N°

Ouvert auprès de :

☐ De Spirica☐ Autre organisme gestionnaire : _____

Les coordonnées de mon interlocuteur au sein de cet assureur sont :

Prénom et Nom :

Téléphone : _____

Courriel :

Adresse de l'assureur du contrat d'origine :

Vers le contrat Meilleurtaux Liberté PER N° _____ **souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès**
de Spirica et ouvert le :

A titre indicatif, le montant estimé attendu du transfert est de : €

Les frais sur versements applicables aux sommes transférées s'élèvent à : 0%.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

Signature de l'Adhérent-Assuré
précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____

[illegible]

Document à retourner à :
placement@meilleurtaux.com

Meilleur taux Placement

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €,

RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site Internet : placement.meilleurtaux.com.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09,
et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Spirica

SA au capital social de 231 044 641 euros

Entreprise régie par le Code des Assurances – n°487 739 963 RCS Paris

Siège social : 16/18, boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS

www.spirica.fr

meilleur
Liberté
PER

Bulletin de Versement associé au transfert d'un contrat retraite

Meilleurtaux Liberté PER est un Plan d'Épargne Retraite Individuel sous la forme d'un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupports à adhésion facultative souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès de Spirica

Meilleurtaux Liberté PER n° (indiquer le numéro de contrat s'il vous a déjà été communiqué par Spirica.)

IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT-ASSURÉ (données obligatoires)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Dans le cadre de ma demande de transfert vers le contrat **Meilleurtaux Liberté PER** ouvert auprès de Spirica, les sommes transférées seront investies sans aucun frais sur versement, selon la répartition ci-dessous.

REPARTITION DE L'EPARGNE DISPONIBLE ENTRE LES MODES DE GESTION

Dans le cadre de mon transfert :

☐ Je souhaite répartir mon épargne de la même manière que mon versement initial

OU

☐ Je souhaite répartir mon épargne différemment et j'opte pour le(s) mode(s) de gestion ci-dessous:

En application de la réglementation en vigueur, à défaut de choix, le mode de gestion applicable est la Gestion Pilotée à Horizon avec le Profil Équilibré Horizon Retraite. Pour faire votre choix, nous vous invitons à cocher obligatoirement une case.

☐ **GESTION PILOTEE A HORIZON** (Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul Profil de Gestion Pilotée à Horizon)

Le montant minimum pour le versement libre est de 500 euros par Profil. Le montant minimum des versements libres programmés est de 150 euros.

☐ Profil Prudent Horizon Retraite☐ Profil Equilibré Horizon Retraite☐ Profil Dynamique Horizon Retraite

Montant du versement

Versements libres
programmés
en % ou en montant

TOTAL ÉPARGNE INVESTIE EN GESTION PILOTEE À HORIZON (T1)

ET/OU

☐ GESTION LIBRE

Je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite.

Les versements seront répartis de la façon suivante (minimum 25 euros par supports pour le versement initial et les versements libres programmés, 50 euros pour les versements libres) :

Libellé(s) du(des) support(s)

Code(s) ISIN

Montant du
versement

Versements libres
programmés
en % ou en montant

Fonds Euro PER Nouvelle Génération

Croissance Allocation Long Terme

[illegible]

TOTAL ÉPARGNE INVESTIE EN GESTION LIBRE (T2)

Support Croissance Allocation Long Terme

Les caractéristiques de ce support ainsi que ses modalités d'accès sont définies au sein des Conditions Générales.

A la date d'échéance du support Croissance Allocation Long Terme, le montant minimum garanti sur le support est de _____ euros. Le montant minimum garanti à l'échéance est égal à 80% de la part du versement affectée au Support Croissance Allocation Long Terme, nette de frais, à la date d'échéance de la garantie, sous réserve de ne pas procéder à des désinvestissements sur le Support avant cette date. Pour calculer le montant minimum garanti vous pouvez utiliser la formule : (Versement sur le support Croissance Allocation Long Terme - frais d'entrée) x 0,80

ET/OU

☐ GESTION PILOTEE

Je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite. La description des différents Profils de Gestion Pilotée figure dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales de mise en place et fonctionnement de Gestion Pilotée. Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs Profils de Gestion Pilotée.

Les versements seront repartis de la façon suivante (minimum de 500 euros par profil de Gestion Pilotée pour le versement libre et un minimum de 150 euros par profil pour les versements libres programmés).

Profil(s) de gestion pilotée	Montant du versement	Versements libres programmés en % ou en montant
_____	_____ €	_____
_____	_____ €	_____
_____	_____ €	_____
_____	_____ €	_____
_____	_____ €	_____
TOTAL ÉPARGNE INVESTIE EN PROFIL(S) DE GESTION PILOTEE (T3) EN EUROS	_____ €	TOTAL _____
TOTAL RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE (T1+T2+T3) EN EUROS	_____ €	

Les montants des versements doivent respecter les minimas indiqués dans les Conditions Générales. Vous disposez de la liste des supports autorisés et de leur présentation en Annexe Financière des Conditions Générales. Les conditions d'accès et de fonctionnement à ces différents types de Gestion sont définies aux Conditions Générales.

ORIGINE DES FONDS

Transfert de contrat :

☐ PERP ☐ MADELIN ☐ PER ☐ PREFON ☐ COREM ☐ CRH ☐ PERCO ☐ ART. 83

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données – 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

Je reconnais :

- avoir été informé des caractéristiques du contrat **Meilleurtaux Liberté PER** souscrit auprès de Spirica
- avoir été informé, le cas échéant, des frais de transfert sortant en vigueur sur mon contrat **Meilleurtaux Liberté PER**
- avoir été informé des différences entre le contrat **Meilleurtaux Liberté PER** souscrit auprès de Spirica et mon ancien contrat d'épargne retraite
- avoir été informé par mon conseiller des risques liés à un investissement sur des supports en unités de compte.
- avoir été informé que je prends à ma charge les variations de valeurs des supports que j'ai souscrits.
- avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe Financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports). Les documents d'information financière au titre de l'ensemble des unités de compte (prospectus simplifié ou document d'information clé pour l'investisseur) sont disponibles sur simple demande auprès de mon Conseiller, sur le site internet des sociétés de gestion ou via le site internet www.amf-france.org.
- avoir reçu et pris connaissance du document d'information PERIN.
- avoir été informé que dans le cas où l'organisme gestionnaire du contrat transféré n'est pas en mesure de distinguer les versements volontaires des versements obligatoires, les droits sont assimilés à des versements obligatoires, sauf en cas de justification par l'Adhérent-Assuré auprès de SPIRICA du montant des versements volontaires effectués.
- avoir été informé que le transfert de mon contrat vers le contrat **Meilleurtaux Liberté PER** souscrit auprès de SPIRICA met fin à mon contrat et à toutes ses garanties.
- avoir été informé que tout transfert entrant ou sortant relatif à mon contrat **Meilleurtaux Liberté PER** n'est possible qu'à l'expiration du délai de renonciation indiqué dans les Conditions Générales de mon contrat sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires par l'Assureur, et j'atteste que ma demande de transfert intervient après l'expiration de ce délai.

Signature de l'Adhérent-Assuré
précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____

le

Document à retourner à :
placement@meilleurtaux.com

Meilleurtaux Placement

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €,

RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site Internet : placement.meilleurtaux.com.

*Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09,
et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.*

Spirica

SA au capital social de 231 044 641 euros

Entreprise régie par le Code des Assurances - n°487 739 963 RCS Paris

Siège social : 16/18, boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

www.spirica.fr

Document d'information PERIN

Ce document établi par l'Assureur a vocation à présenter les caractéristiques du Plan d'Épargne Retraite Individuel, avec ses avantages et ses risques.

PRÉSENTATION DU PRODUIT

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) Individuel instauré par la loi PACTE vise à inciter les français à se constituer une épargne-retraite en simplifiant et en uniformisant les dispositifs d'épargne-retraite déjà présents sur le marché. **Meilleurtaux Liberté PER** souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès de Spirica relève uniquement de la catégorie des PER Individuels et des dispositions applicables au PER sous la forme d'un contrat d'assurance de groupe.

Le titulaire effectue librement des versements sur son PER en fonction de sa volonté et de sa capacité d'épargne. Il n'y a pas de cotisation minimale annuelle obligatoire sur le PER. Les versements volontaires sur le PER ouvrent droit à un avantage fiscal puisqu'ils sont déductibles des revenus imposables dans la limite des plafonds légaux. Le titulaire a la possibilité, lors de chaque versement, de choisir s'il souhaite ou non le déduire. La déductibilité ou non des versements volontaires a également un impact sur la fiscalité à la sortie du PER.

Meilleurtaux Liberté PER peut également être alimenté par des versements issus de l'épargne salariale ou de versements obligatoires de l'employeur et/ou du salarié mais uniquement dans le cadre de transferts entrants. L'origine des versements au sein du PER a des conséquences sur les modalités de sortie et la fiscalité applicable.

TYPES DE GESTION

La loi PACTE a prévu un mode de gestion par défaut applicable au PER : la gestion pilotée à horizon. Ce mode de gestion a pour objectif de sécuriser progressivement les capitaux investis à mesure que la date prévisionnelle de départ à la retraite approche, et ce en fonction du profil de risque choisi par le titulaire. A défaut de choix, le profil qui s'applique est le profil « Equilibré Horizon Retraite ».

Meilleurtaux Liberté PER propose également deux autres modes de gestion : la Gestion Libre pour ceux qui souhaitent rester libres dans la gestion de leur épargne-retraite, et la Gestion Pilotée Active Asset Allocation pour ceux qui souhaitent déléguer la gestion financière de leur épargne à un expert en allocation d'actifs.

Ces trois modes de gestion sont combinables entre eux au sein de **Meilleurtaux Liberté PER**.

MODALITÉS DE SORTIE

Les sommes versées sur le PER ne sont pas rachetables au cours de la phase de constitution de l'épargne-retraite. Le PER peut être liquidé au plus tôt à la date de la liquidation de la pension d'un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou à l'âge légal de départ en retraite. L'épargne accumulée sur le PER pourra être liquidée sous forme de rente et/ou de capital en une ou plusieurs fois.

Cependant, les sommes issues des versements obligatoires ne peuvent être liquidés que sous forme de rente.

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Meilleurtaux Liberté PER peut faire l'objet d'un rachat exceptionnel en cas de : décès du conjoint ou du partenaire de PACS du titulaire, d'invalidité du titulaire, de ses enfants, de conjoint ou du partenaire de PACS de 2^{ème} catégorie ou 3^{ème} catégorie, situation de surendettement du titulaire, expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, cessation d'activité non salariée du titulaire. La loi PACTE a créé un nouveau cas de déblocage anticipé des fonds : l'acquisition de la résidence principale⁽¹⁾.

FRAIS

Différents types de frais sont applicables lors de l'adhésion, des versements, des arbitrages, de la gestion ou encore lors de la sortie du PER. Les conditions générales du contrat précisent les frais appliqués.

TRANSFERTS

Le PER peut faire l'objet d'un transfert entrant lorsque le titulaire décide de transférer sur son **Meilleurtaux Liberté PER**, un autre contrat d'épargne retraite qu'il détient par ailleurs. En revanche, le transfert d'un ancien contrat d'épargne retraite sur un PER n'ouvre pas droit à une nouvelle déduction fiscale.

Il peut également faire l'objet d'un transfert sortant dans le cas où le titulaire décide de transférer les sommes présentes sur son PER au sein d'un PER détenu par un autre organisme gestionnaire.

DÉNOUEMENT DU PER EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès du titulaire pendant la phase de constitution de l'épargne retraite ou pendant la phase de rente, les bénéficiaires désignés peuvent recevoir, si le contrat le prévoit : un capital ou une rente tel que précisé dans les Conditions Générales du contrat. En cas de décès du titulaire pendant la phase de restitution, les modalités varient selon le mode de liquidation choisie par le titulaire :

- Si le titulaire a liquidé son contrat sous forme de rente réversible, les bénéficiaires désignés peuvent recevoir, une rente sous forme de réversion. A défaut, le décès met fin au paiement de la rente ;
- Si le titulaire a liquidé son contrat sous forme de capital fractionné, le capital restant dû est versé aux bénéficiaires désignés sous forme de capital unique ;
- La fiscalité applicable est identique à celle de l'assurance vie, à la différence que l'âge pris en compte est celui du titulaire au moment du décès et non pas celui au moment du versement (avant ou après 70 ans). De plus, en cas de décès après 70 ans, la fiscalité s'applique sur le capital ou la valeur capitalisée de la rente et non sur le cumul des primes.
- Si le titulaire a liquidé son contrat sous forme de capital unique, le capital éventuellement non consommé intègre l'actif de succession et est transmis aux héritiers après taxation aux droits de succession.

RISQUES

Au sein du PER vous avez la possibilité d'investir sur des unités de compte et/ou sur des supports exprimés en parts de provision de diversification. L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte et des parts de provisions de diversification, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

⁽¹⁾ A l'exception des sommes issues des versements obligatoires qui ne peuvent être liquidées qu'en rente.

FOCUS FISCALITE

Les dispositions fiscales applicables à **Meilleurtaux Liberté PER** sont présentées dans le tableau ci-dessous :

			Versements volontaires		Versements au titre de l'épargne salariale	Cotisations obligatoires (employeur ou salarié)
			Versements déductibles	Versements non déductibles	Issu d'un transfert uniquement	
Fiscalité à l'entrée pour les salariés			Déductibilité à l'IR : • 10% des revenus professionnels nets de frais N-1 dans limite de 8 PASS. OU • 10% du PASS n-1 si le revenu de l'adhérent est inférieur à ce plafond.	Non déductible à l'IR	-	-
Fiscalité à l'entrée pour les TNS			Au titre des revenus d'activités : • pour un bénéfice imposable supérieur au PASS : 10% du bénéfice imposable limité à 8 PASS et déduction supplémentaires égale à 15% sur la fraction comprise entre 1 et 8 PASS. • pour un bénéfice imposable inférieur au PASS : 10% du PASS. Au titre du revenu Net Global : (cf. rubrique salarié)	Non déductible à l'IR	-	-
Mode de sortie à l'échéance : Liquidation des droits			En rente et/ou en capital			En rente
Fiscalité de sortie (la fiscalité applicable à l'échéance varie selon le mode de liquidation souhaité et l'origine des versements volontaires)	Déblocages anticipés (hors achat de la résidence principale)		Exonération d'IR + PS à 17,2%			
	Sortie en capital à l'échéance ou pour l'acquisition de résidence principale	Versements	Imposition selon le barème de l'IR (sans abattement de 10%)	Exonération d'IR et de PS	Exonération d'IR et de PS	Sortie obligatoire en rente viagère**
		Produits	PFU à 12,8% ou option barème de l'IR + PS à 17,2%		Exonération d'IR + PS à 17,2%*	
	Sortie en rente		RVTG à l'IR (après abattement de 10%) + PS à 17,2% selon le barème RVTO	RVTO à l'IR + PS à 17,2% selon le barème RVTO		RVTG à l'IR (après abattement de 10%) + PS à 10,1%
Fiscalité en cas de décès			Fiscalité conditionnée par l'âge de l'assuré au décès et non à la date des versements : • Décès avant 70 ans de l'assuré : 990I du CGI (uniquement pour les prestations servies sous forme de rentes ou exonération si versements réguliers durant 15 ans) • Décès après 70 ans de l'assuré : 757 B du CGI : capitaux décès soumis aux droits de succession au-delà d'un abattement de 30 500 euros (commun à tous les contrats d'assurance vie détenus).			

* Pour les versements effectués dans la limite des plafonds légaux. Au-delà du plafond, la fiscalité applicable sur les produits : PFU à 12,8% ou option barème de l'IR + PS à 17,2%

Légende :

IR : Impôt sur le revenu

PASS : Plafond Annuel Sécurité Sociale

PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique

PS : Prélèvements Sociaux à 17,2%

RVTG : Rente Viagère à Titre Gratuit

RVTO : Rente Viagère à Titre Onéreux

Différences entre le PERIN et un contrat PERP ou loi MADELIN ou PERCO ou ARTICLE 83

	PERIN	PERP	MADELIN	PERCO	ARTICLE 83
Architecture du produit	Le PERIN peut comporter 3 compartiments distincts : • Un compartiment « Versements volontaires » qui comprend l'ensemble des versements effectués sur l'Adhésion ainsi que les sommes issues des versements volontaires effectués sur un autre contrat d'épargne-retraite transféré au sein du PERIN. • Un compartiment « Epargne salariale » destiné à recevoir, uniquement par transfert, les sommes issues de l'Epargne salariale telles que définies au 2° de l'article L224-2 du Code monétaire et financier (Intéressement, participation, abondement de l'employeur et compte épargne temps ou sommes correspondant à des jours de repos non pris en l'absence de compte épargne temps). • Un compartiment « Versements obligatoires » destiné à recevoir, uniquement par transfert, les sommes issues des versements obligatoires d'un contrat collectif de retraite supplémentaire à adhésion obligatoire auquel vous n'êtes plus tenu d'adhérer.	Un compartiment unique	Un compartiment unique	Un compartiment unique	Un compartiment unique
Modalités de versement	Versements libres et versements libres programmés	Versements libres	Cotisations programmées obligatoires (mise en réduction du contrat en cas de non versement des cotisations)	Versements libres et facultatifs du salarié (sommes issues de l'intéressement, de la participation, du transfert d'autres plans d'épargne salariale, de droits inscrits sur un compte épargne temps (CET) ou en l'absence de CET, sommes correspondant à des jours de repos non pris, dans la limite de 10 par an, versements volontaires). Les versements volontaires sont plafonnés. + Versements complémentaires possibles de l'entreprise sous la forme d'abondements (maximum 3 fois le montant versé par le salarié dans la limite d'un certain plafond). Possibilité de versement initial et de versements périodiques par l'entreprise dans la limite d'un certain plafond.	Versements obligatoires de l'employeur, versements obligatoires du salarié (si l'accord le prévoit) et versements volontaires du salarié
Choix de déductibilité des versements	Possibilité de choisir à chaque versement si celui-ci est déductible ou non. La déductibilité ayant un impact sur la fiscalité à la sortie.	Pas de possibilité de renoncer à la déductibilité à l'entrée	Pas de possibilité de renoncer à la déductibilité à l'entrée		Pas de possibilité de renoncer à la déductibilité à l'entrée
Gestion pilotée	Gestion Pilotée à Horizon par défaut : dans ce mode de gestion, les versements sont affectés selon une allocation visant à sécuriser progressivement les actifs à mesure que la date de départ en retraite approche.	Pas de gestion pilotée à horizon proposée par défaut	Pas de gestion pilotée à horizon proposée par défaut	Pas de gestion pilotée à horizon proposée par défaut	Pas de gestion pilotée à horizon proposée par défaut
Rachats exceptionnels	6 cas de déblocages anticipés fixés par la réglementation : • Expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, ou le fait pour un assuré d'un plan qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation ; • cessation d'activité non salariée de l'assuré à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application des dispositions du titre IV du livre VI du code de commerce ou toute situation justifiant ce rachat selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation telle que visée à l'article L. 611-4 du code de commerce, qui en effectue la demande avec l'accord de l'assuré ; • invalidité de l'assuré, enfants de l'assuré, le conjoint ou partenaire de PACS, correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale ; • décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ; • situation de surendettement de l'assuré définie à l'article L.711-1 du code de la consommation, sur demande adressée à l'assureur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits individuels résultant de ces contrats paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé. + affectation des sommes épargnées à l'acquisition de la résidence principale, à l'exception du compartiment des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur qui est liquidé obligatoirement en rente.	5 cas de déblocages anticipés fixés par la réglementation : • expiration des droits de l'assuré aux allocations chômage accordées consécutivement à une perte involontaire d'emploi, ou le fait pour un assuré qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre de conseil de surveillance, et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation ; • cessation d'activité non salariée de l'assuré à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application des dispositions du titre IV du livre VI du code de commerce ou toute situation justifiant ce rachat selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation telle que visée à l'article L. 611-4 du code de commerce, qui en effectue la demande avec l'accord de l'assuré ; • invalidité de l'assuré correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale ; • décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ; • situation de surendettement de l'assuré définie à l'article L.711-1 du code de la consommation, sur demande adressée à l'assureur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits individuels résultant de ces contrats paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé.	5 cas de déblocages anticipés fixés par la réglementation : • expiration des droits de l'assuré aux allocations chômage accordées consécutivement à une perte involontaire d'emploi, ou le fait pour un assuré qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre de conseil de surveillance, et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation ; • cessation d'activité non salariée de l'assuré à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application des dispositions du titre IV du livre VI du code de commerce ou toute situation justifiant ce rachat selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation telle que visée à l'article L. 611-4 du code de commerce, qui en effectue la demande avec l'accord de l'assuré ; • invalidité de l'assuré correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale ; • décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ; • situation de surendettement de l'assuré définie à l'article L.711-1 du code de la consommation, sur demande adressée à l'assureur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits individuels résultant de ces contrats paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé.	5 cas de déblocage anticipés fixés par la réglementation : • Décès (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs) • Invalidité (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants) • Surendettement du salarié • Acquisition d'une résidence principale (ou remise en état suite à catastrophe naturelle) • Expiration des droits du salarié à l'assurance chômage.	5 cas de déblocage anticipés fixés par la réglementation : • expiration des droits de l'assuré aux allocations d'assurances chômage prévues par le Code du Travail en cas de licenciement, • invalidité de l'assuré correspondant au classement dans les 2ème ou 3ème catégories de la Sécurité Sociale, • cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire • décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, • situation de surendettement de l'assuré.
Transferts individuels	Possible vers un autre Plan d'Epargne Retraite	Possible uniquement vers un contrat de même nature ou vers un Plan d'Epargne Retraite	Possible uniquement vers un contrat de même nature ou vers un Plan d'Epargne Retraite	Possible vers un Plan d'Epargne Retraite Le transfert d'un PERCO vers un PER avant le départ de l'entreprise n'est possible que dans la limite d'un transfert tous les 3 ans.	Possible vers un Plan d'Epargne Retraite (uniquement lorsque le titulaire n'est plus tenu obligatoirement d'y adhérer)
Transferts collectifs	L'Association souscriptrice du PER dispose de la faculté de transférer l'ensemble des adhésions au PER à un autre gestionnaire dans les conditions fixées par la réglementation.			L'entreprise peut décider de transférer collectivement les droits acquis sur un PERCO vers un PERE-collectif sous certaines conditions.	L'entreprise a la possibilité de transférer le contrat vers un PERE-obligatoire dans les conditions de droit commun de modification d'un contrat d'assurance de groupe, après accord entre l'entreprise et l'organisme d'assurance.
Modalités de liquidation	Possibilité de sortie en rente et/ou en capital de manière totale ou partielle, à l'exception du compartiment des versements obligatoires qui ne peut être liquidé que sous forme de rente. La rente est soumise à des frais d'arrérage et à des frais de gestion du support de la rente de 2% maximum.	Sortie sous forme de rente avec possibilité de versement sous forme de capital à hauteur de 20% maximum de l'épargne constituée	Sortie sous forme de rente obligatoirement.	Sortie sous forme de rente ou de capital (si le règlement du Perco le prévoit)	Sortie sous forme de rente obligatoirement.
Liquidation sous forme de capital pour les rentes de faible montant	Pour les rentes dont le montant mensuel est inférieur à 100 euros, elles peuvent être réglées sous forme de capital par l'assureur avec l'accord de l'adhérent-assuré.	Pour les rentes dont le montant mensuel est inférieur à 100 euros, elles peuvent être réglées sous forme de capital par l'assureur.	Pour les rentes dont le montant mensuel est inférieur à 100 euros, elles peuvent être réglées sous forme de capital par l'assureur.		Pour les rentes dont le montant mensuel est inférieur à 100 euros, elles peuvent être réglées sous forme de capital par l'assureur.
Régime fiscal à l'entrée	Déduction du revenu global + pour les TNS : déduction du revenu catégoriel (plafond supplémentaire de 15% du revenu professionnel)	Déduction du revenu global	Déduction du bénéfice imposable + déduction du revenu catégoriel (plafond supplémentaire de 15% du revenu professionnel)	Non déductible du revenu imposable	Les versements individuels facultatifs du salarié sont déductibles du revenu imposable dans la limite de certains plafonds
Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	Soumis à l'IFI à hauteur de la valeur des actifs immobiliers (sauf en cas d'investissement dans des SIIC, ou si le titulaire du PER détient moins de 10 % du capital social d'une société opérationnelle ou si l'OPC détient moins de 20 % d'actifs immobiliers)	Non imposable à l'IFI	Non imposable à l'IFI	Non imposable à l'IFI	Non imposable à l'IFI

Meilleurtaux Placement

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €,

RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site Internet : placement.meilleurtaux.com.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Spirica

SA au capital social de 231 044 641 euros

Entreprise régie par le Code des Assurances - n°487 739 963 RCS Paris

Siège social : 16/18, boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

www.spirica.fr